

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DECISIONS
N°20.SG.46**

Objet : Désignation du cabinet d'avocats BF2A (Bardon – De Fay) suite à la requête n°2003036 présentée par M. Marc MEUNIER auprès du Tribunal administratif de Melun et enregistrée le 13 avril 2020

LE MAIRE,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment l'alinéa 16,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu la délibération du Conseil municipal N°17/101 en date du 25 septembre 2017, donnant notamment délégation à M. le Maire, pour la durée de son mandat, en application de l'article L. 2122-22 du CGCT,

Considérant que Monsieur Marc MEUNIER a présenté une requête auprès du Tribunal administratif de Melun qui a été enregistrée le 13 avril 2020 sous le numéro 2003036,

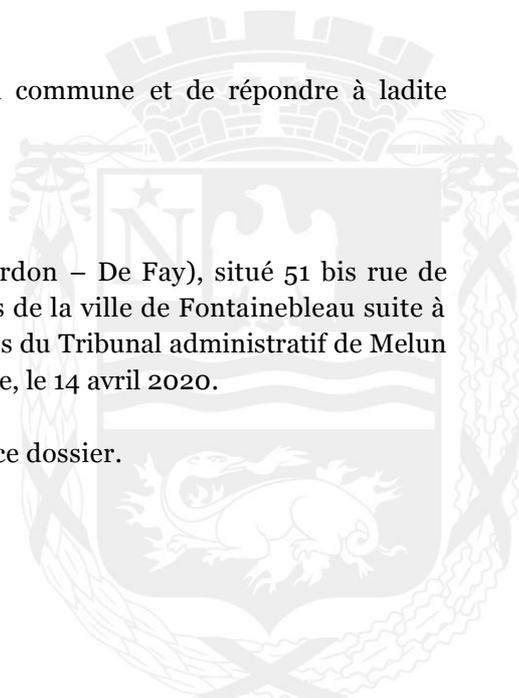
Considérant que par cette requête, le requérant exerce un recours indemnitaire en raison de préjudices subis, selon lui, par le chantier d'extension du parking souterrain situé place de la République à Fontainebleau,

Considérant la nécessité de défendre les intérêts de la commune et de répondre à ladite requête,

DECIDE

Article 1er : de désigner le cabinet d'avocats BF2A (Bardon – De Fay), situé 51 bis rue de Miromesnil 75008 Paris, afin de représenter les intérêts de la ville de Fontainebleau suite à la requête déposée par Monsieur Marc MEUNIER auprès du Tribunal administratif de Melun le 13 avril 2020 sous le numéro 2003036, reçue par la Ville, le 14 avril 2020.

Article 2 : de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.



Article 3 : de préciser que le cabinet d'avocats BF2A pourra, en tant que de besoin, étudier toute réaction juridique à mettre en œuvre dans cette affaire.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution,

Fait à Fontainebleau, le 11 mai 2020,

Frédéric VALLETOUX

Signé

Maire de Fontainebleau

Publié le 11 mai 2020

Notifié le

Certifié exécutoire le 11 mai 2020

Sous l'identifiant 077-217701861- _____

